

Compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement collectif

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe ROUAULT, délibérant sur le compte administratif 2011, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				58 284,71		58 284,71
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	466 002,90	777 222,05	537 640,26	330 840,29	1 003 643,16	1 108 062,34
<i>Totaux</i>	<i>466 002,90</i>	<i>777 222,05</i>	<i>537 640,26</i>	<i>389 125,00</i>	<i>1 003 643,16</i>	<i>1 166 347,05</i>
Résultat de clôture		311 219,15	148 515,26			162 703,89

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOTE :

Recettes d'exploitation : à l'unanimité

Dépenses d'exploitation : à l'unanimité

Recettes d'investissement : à l'unanimité

Dépenses d'investissement : à l'unanimité

(M. le maire est sorti au moment du vote)